

## De nouveau une annonce d'externalisation de services de l'IT

Le mois dernier on nous annonçait (par erreur ?) un projet de mise en vente des 2 datacenters français.

Ce vendredi matin, la direction a informé les élus CSEC de son intention d'externaliser une nouvelle partie de l'activité IT. Après avoir externalisé l'activité développement chez Capgemini (avec le personnel), le MVS chez Kyndryl (sans le personnel), puis le stockage (sans le personnel), la direction prévoit maintenant d'externaliser les fonctions support **datacenters et réseau, cette fois-ci avec le personnel.**

Progressivement et sans précipitation, la direction réduit l'activité de l'IT, en particulier à Bessoncourt et Achères. À ce rythme, il ne restera bientôt **plus personne sur place.**

Interrogée sur la pérennité de ces postes sur ces sites, la direction reste évasive ou s'irrite. À nos inquiétudes quant à la **stabilité des emplois sur place**, elle répond que cela fait partie de la vie d'une entreprise.



## Contexte

La direction assure avoir minutieusement évalué tous les critères avant de choisir Kyndryl (solidité économique, technique, RH...), mais comment prendre du recul avec une entreprise n'ayant que deux ans d'existence ?

L'actualité démontre que Stellantis souhaite, pour l'IT, se concentrer sur trois domaines stratégiques (Data & Analytics, Cybersecurity et Global Digital Platform) et évoque la compétitivité régulièrement. Dans ce contexte quel avenir pour les services jugés non stratégiques ?

Face à ces enjeux, concernant l'avenir d'une partie importante du personnel, la Cfdt insiste sur la nécessité de garantir la continuité des emplois et le respect du volontariat.

La Cfdt a demandé en CSEC une analyse d'un expert externe, pour éclairer les projets stratégiques pour l'ICT.

Stellantis enregistrant d'importants bénéfices, les décisions stratégiques ne devraient pas avoir d'impact négatif sur les employés qui ont contribué aux succès de l'entreprise durant de nombreuses années.

La Cfdt souligne la constante capacité des équipes à relever tous les défis tout en maintenant une qualité de service élevée.

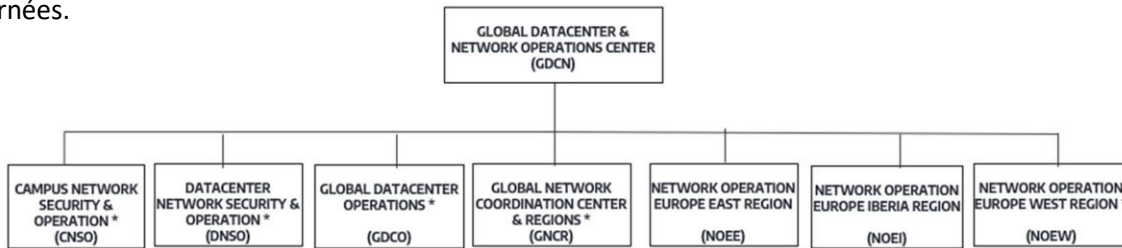
La Cfdt a demandé lors du CSEC à la direction de ne pas utiliser le 1224-1 (qui transfère automatiquement le salarié chez un autre employeur).

La direction n'a pas donné de réponse définitive, mais reste ouverte à des possibilités de mobilité internes ou externe. La négociation n'est pas finie.



## Qui ? Dans quelles conditions ?

Pour l'instant, les personnes de l'entité ci-dessus dont **58 personnes en France**, 160 dans le monde sont concernées.



### LA RÉORGANISATION POUR LES NULS



Leur contrat de travail serait "transféré" avec "l'ensemble des actifs liés à cette activité", selon la direction, sans égards particuliers pour leur situation. Ces employés seront repris par **Kyndryl** qui opère selon une convention collective (SYNTEC) moins avantageuse que la nôtre.

La direction précise que la vente des datacenters en France reste pour l'instant une éventualité sans lien direct avec ce sujet. Le personnel externalisé continuerait pour l'instant à travailler sur place, mais pour **combien de temps** ? Que deviendra leur situation lorsque les salles informatiques n'abriteront plus de serveurs ?

## Nos demandes

La CFDT demande l'abandon de l'article 1224-1 et :

- Un transfert sur la base du volontariat,
- Une possibilité de retour pendant une période pour ceux qui acceptent le transfert,
- Que le personnel concerné reste éligible au DAEC jusqu'à la date d'externalisation,
- Si la personne n'est pas volontaire, elle pourra demander une mutation en interne,
- Un accompagnement financier pour compenser la perte des avantages sociaux Stellantis.

## Déclaration CFDT faite en CSEC

Nous allons aujourd'hui échanger sur le projet de transfert de certaines activités des opérations de data center et de réseaux.

Ce projet fait partie des nombreuses transformations engagées par le groupe pour rester compétitif. Nous avons l'expérience de ces transformations et nous savons qu'elles nécessitent un accompagnement particulier.

La CFDT dénonce la méthodologie envisagée. Le dialogue social dans l'entreprise a permis la signature d'accords de Gestion des emplois et des parcours professionnels, de Rupture conventionnelles collectives avec un dispositif DAEC basé sur le volontariat qui permettent à l'entreprise d'évoluer en protégeant les salariés et en leur permettant d'être acteurs de leur parcours professionnel que ce soit en interne ou en externe.

Ce projet concerne également d'autres pays dans lesquels les conditions de restructurations ne sont pas identiques.

La CFDT est totalement opposée à l'utilisation de l'article 1224-1 qui impose le changement d'employeur aux salariés concernés par ce projet et vous demande de ne pas l'utiliser.

Le projet doit donc se faire avec les outils négociés dans l'entreprise en respectant le volontariat et avec l'accompagnement social sécurisé associé déjà existant.

Ce transfert nous inquiète car il vient dans le prolongement d'externalisations récentes d'activités de l'IT. De plus, il a été annoncé en CSE une étude en cours sur la vente des datacenters qui laisse supposer que ce transfert fait partie d'un projet de réorganisation beaucoup plus global de l'ICT.

Tous ces sujets à fort impact social, présents et à venir, qui concerne les datacenters mais aussi les activités IT de tous les sites, industriels et tertiaires, nécessitent un éclairage sur la stratégie de l'ICT et une expertise du projet global envisagé.



L'**ADHÉSION**  
c'est **SERVICES** compris !

